

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE BRANDIVY

2018/2/1

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

L'an deux mille dix-huit

Le lundi 9 avril 2018 à 20 heures

Présents : 14

Le Conseil Municipal de la Commune de BRANDIVY

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

Votants : 15

à la mairie, sous la présidence de Mr Jean-Marie FAY,
Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 avril 2018

Présents : MM. FAY J.M.; HERISSON P. ; DERIAN M.C. ; GALLEN M. ; LOUIS. P. ; LE CLANCHE E. ; LAVENANT S. ; BRILLOUET P. ; PEYRE J.J. ; LE NOCHER Y. ; ROZELIER C. ; DERIAN P.Y. ; BUSSON D. ; RYDER F. ;

Absente: V.PILLIOUX (pouvoir de vote donné à D. BUSSON)

Secrétaire de séance : Mr Christophe ROZELIER

**OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA
PRECEDENTE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée, pour approbation, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 février 2018. Il reprend les questions abordées durant la réunion et invite les conseillers municipaux à faire savoir s'ils ont des observations à faire avant son adoption définitive.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

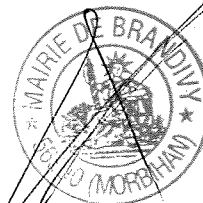
- D'approuver le procès-verbal de la séance du 26 février 2018

Fait à BRANDIVY, le 10 avril 2018

Pour copie conforme,

Le Maire,

Jean-Marie FAY



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE BRANDIVY**

2018/2/2

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

L'an deux mille dix-huit

Le lundi 9 avril 2018 à 20 heures

Présents : 14

Le Conseil Municipal de la Commune de BRANDIVY

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

Votants : 15

à la mairie, sous la présidence de Mr Jean-Marie FAY,
Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 avril 2018

Présents : MM. FAY J.M.; HERISSON P. ; DERIAN M.C. ; GALLEN M. ; LOUIS. P. ; LE CLANCHE E. ; LAVENANT S. ; BRILLOUET P. ; PEYRE J.J. ; LE NOCHER Y. ; ROZELIER C. ; DERIAN P.Y. ; BUSSON D. ; RYDER F. ;

Absente: V.PILLIOUX (pouvoir de vote donné à D. BUSSON)

Secrétaire de séance : Mr Christophe ROZELIER

**OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES
LOCALES – ANNEE 2018**

En application des dispositions de l'article 1639A du Code Général des Impôts et de l'article L.1612.2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les collectivités territoriales et leurs groupements à fiscalité propre doivent voter les taux des impositions directes locales perçues à leur profit avant le 31 mars de chaque année.

Après débat le Conseil Municipal décide d'augmenter les taux en vigueur en 2018 de 1% pour la taxe d'habitation et la taxe foncière sur le bâti et de ne pas augmenter la taxe foncière sur le foncier non bâti donnant le produit fiscal suivant pour l'année 2018 :

	Bases prévisionnelles 2018	Rappel Taux en vigueur	Taux proposés	Variation	Produit attendu
Taxe d'Habitation	1 351 000.00 €	13.64 %	13.78 %	1%	186 168.00 €
Taxe Foncière (bâti)	828 300.00 €	17.69 %	17.87 %	1%	148 017.00 €
Taxe Foncière (non bâti)	92 900.00 €	47.87 %	47.87 %	sans	44 471.00 €
TOTAL	2 272 200.00 €				378 656.00 €

Le produit attendu au titre des contributions directes est inscrit à l'article 73111 du budget primitif 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

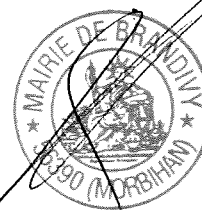
- donne son accord à la fixation des taux ainsi déterminée

Fait à BRANDIVY, le 10 avril 2018

Pour copie conforme,

Le Maire,

Jean-Marie FAY



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE BRANDIVY

2018/2/3

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

L'an deux mille dix-huit

Le lundi 9 avril 2018 à 20 heures

Présents : 14

Le Conseil Municipal de la Commune de BRANDIVY

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

Votants : 15

à la mairie, sous la présidence de Mr Jean-Marie FAY,
Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 avril 2018

Présents : MM. FAY J.M.; HERISSON P. ; DERIAN M.C. ; GALLEN M. ; LOUIS. P. ; LE CLANCHE E. ; LAVENANT S. ; BRILLOUET P. ; PEYRE J.J. ; LE NOCHER Y. ; ROZELIER C. ; DERIAN P.Y. ; BUSSON D. ; RYDER F. ;

Absente: V.PILLIOUX (pouvoir de vote donné à D. BUSSON)

Secrétaire de séance : Mr Christophe ROZELIER

**OBJET: SUBVENTIONS AUX ECOLES PRIVEES – ANNEE
SCOLAIRE 2017/ 2018**

Le Conseil Municipal de la Commune de BRANDIVY,

Rappel fait de la délibération en date du 6 mars 2014 relative à la participation aux dépenses de fonctionnement des écoles privées accueillant des enfants de BRANDIVY,

Rappel fait des modalités de détermination des montants des subventions aux écoles privées, à savoir :

- Les subventions de fonctionnement pour les écoles privées Sainte Anne de Bieuzy, Sainte Marie de Grand-Champ., Saint Joseph de Plumergat et Saint Guigner de Pluvigner, pour chaque élève déjà scolarisé au 30 juin 2013 ainsi que pour leurs frères et sœurs qui viendraient à l'être ultérieurement, seront calculées selon les mêmes modalités qu'antérieurement.

- Les subventions pour chaque nouvel élève scolarisé à compter de la rentrée scolaire 2013/2014 dans ces mêmes établissements seront déterminées sur la base des seuls frais variables. Ces frais variables sont estimés pour chaque enfant scolarisé en école maternelle, non compris les élèves de grande section, à 200.00 € par année scolaire. Ils sont estimés à 100.00 € par année scolaire pour les élèves du primaire y compris les grandes sections.

Après délibération et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal de la Commune de BRANDIVY :

- Maintient pour l'année scolaire 2017/2018 les modalités de calcul décidées en 2014
- Dit que les effectifs scolarisés dans chaque établissement sont, conformément aux conventions signées à l'origine, calculées à la date du 30 septembre de chaque année scolaire
- Valide les montants des participations à verser aux écoles privées telles qu'elles figurent dans le tableau suivant :

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE BRANDIVY

2018/2/4

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

L'an deux mille dix-huit

Le lundi 9 avril 2018 à 20 heures

Présents : 14

Le Conseil Municipal de la Commune de BRANDIVY

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

Votants : 15

à la mairie, sous la présidence de Mr Jean-Marie FAY,
Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 avril 2018

Présents : MM. FAY J.M.; HERISSON P. ; DERIAN M.C. ; GALLEN M. ; LOUIS. P. ; LE CLANCHE E. ; LAVENANT S. ; BRILLOUET P. ; PEYRE J.J. ; LE NOCHER Y. ; ROZELIER C. ; DERIAN P.Y. ; BUSSON D. ; RYDER F. ;

Absente: V.PILLIOUX (pouvoir de vote donné à D. BUSSON)

Secrétaire de séance : Mr Christophe ROZELIER

OBJET : ACHAT D'UN VEHICULE UTILITAIRE D'OCCASION
POUR LES SERVICES TECHNIQUES

Monsieur le Maire signale à l'assemblée que le véhicule communal, après presque 28 ans de bons et loyaux services, doit désormais être remplacé.

Il propose que la commune se dote d'un nouveau véhicule utilitaire, plus grand que le précédent, d'occasion, pour le remplacer. Ce véhicule sera marqué du logo de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE d'acquérir un véhicule utilitaire pour les services techniques, d'occasion, et de faire marquer ce véhicule du logo de la commune.**
- **DECIDE de consacrer à cet achat une enveloppe budgétaire de 14 000.00 €, montant qui sera inscrit au budget primitif 2018**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération**

Fait à BRANDIVY, le 19 avril 2018

Pour copie conforme,

Le Maire,

Jean-Marie FAY

